



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0088**

Objet : Travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité pour l'alimentation du réservoir d'eau potable du Neyroud sur la commune du Plateau des Petites Roches (St Pancrasse) afin d'équiper ce dernier d'un traitement de l'eau par chloration et d'une télégestion

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

11 AVR. 2022

et affichage le

11 AVR. 2022

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière d'eau potable

Dans le cadre d'une opération de sécurisation et d'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune du Plateau des Petites Roches, le réservoir d'eau potable du Neyroud va être équipé d'un système de traitement par chloration et d'une télésurveillance.

Pour fonctionner, cet équipement doit être alimenté électriquement. Le réservoir du Neyroud n'étant pas raccordé à ce jour au réseau électrique, la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) a sollicité Territoire Energie 38 (TE38), maître d'ouvrage pour les travaux relatifs aux réseaux de distribution publique d'électricité, pour le renforcement et l'extension du réseau électrique (affaire n°21-001-395 « Extension BT pour réservoir d'eau CCLG PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES »).

Les travaux, pour l'extension du réseau de distribution publique électrique, sont prévus pour 2022.

Après étude, le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération, dont l'approbation est proposée à l'assemblée délibérante, est exposé ci-après :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 37 484 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 31 196 €
La participation de la CCLG aux frais de TE38 s'élève à : 244€
La contribution prévisionnelle aux investissements de la CCLG s'élève à : 6 044€

Pour information complémentaire, la collectivité a déjà signé un bon de commande le 19 janvier 2022 référencé DEA.2022.022 pour cette commande (4 314 € HT) permettant de déclencher la phase « études », la convention étant le préalable indispensable à la phase « travaux ».

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient d'approuver le projet présenté et le plan de financement.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver le projet de travaux et le plan de financement de l'opération ci-après :**

**Prix de revient prévisionnel : 37 484 €
Financements externes : 31 196 €
Participation prévisionnelle : 6 288€
(frais TE38 + contribution aux investissements)**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le paiement sera réalisé en trois versements :

- 30% acompte,
- 50% acompte,
- 20% Solde.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

- De l'autoriser à signer le plan de financement global TE38 réseau DP électricité annexé à la présente délibération ainsi que tous les actes afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

28 MARS 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau DP électricité

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220328-DEL-2022-0088-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022
07 mars-22

Collectivité	COMMUNE
Nom	PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES
N° affaire	21-001-395
Libellé	Extension BT pour réservoir d'eau CCLG

Accusé de réception et Bon Pour Accord
Date :
Cachet, signature :

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	23 410
Maîtrise d'œuvre	1 870
Coordination SPS	0
ENEDIS	3 500
actu 5%	1 439
TOTAL HT	30 219
TVA	6 044
Frais TE38	1 221
Prix de revient TTC	37 484

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL		
Subvention	<i>montant</i>	24 175
Participation TCFE		0
Participation tiers		0
TVA récupérée		0
	<i>source ENEDIS ou FCTVA ?</i>	
	<i>montant</i>	6 044
Prise en charge frais TE38		977
Total financé		31 196
Participation CCLG		6 288
	<i>dont participation frais TE38 :</i>	244
	<i>et contribution aux investissements :</i>	6 044

MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS	
Paiement comptant, en 3 versements :	

un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	1 813
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	3 022
un solde sur présentation du décompte définitif :	1 209
Contribution totale :	6 044

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : CCLG
PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES
Affaire n° 21-001-395
Extension BT pour réservoir d'eau CCLG

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 37 484 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 31 196 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **6 044 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **37 484 €**
Financements externes : **31 196 €**
Participation prévisionnelle : 6 288 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

6 044 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

RECAPITULATIF CHANTIER TYPE 1

N° AFFAIRE : 21-001-395 LIBELLE : EXTENSION BT RESERVOIR CCLG

COMMUNE : PLATEAU DES PETITES ROCHES

	Montant HT
GENERALITES	2 126.00 €
CHAPITRE 02 - ETUDES	0.00 €
CHAPITRE 03 - MISE EN CHANTIER	1 706.00 €
CHAPITRE 04 - DEPOSE & DIVERS	420.00 €
TRAVAUX Réseau DP Electricité	20 168.58 €
CHAPITRE 10 - TERRASSEMENTS	13 792.28 €
Coefficient 1,00	3 111.00 €
Coefficient 1,15	0.00 €
Coefficient 1,30	0.00 €
Coefficient 1,50	10 024.50 €
CHAPITRE 11 - SOUTERRAIN HTA	0.00 €
CHAPITRE 12 - SOUTERRAIN BT	1 920.00 €
CHAPITRE 13 - SUPPORTS	1 390.00 €
CHAPITRE 14 - AERIEN HTA	0.00 €
CHAPITRE 15 - AERIEN BT	479.00 €
CHAPITRE 16 - BRANCHEMENTS	186.00 €
CHAPITRE 17 - CONDUCTEURS	2 401.30 €
CHAPITRE 18 - POSTES & TRANSFO	0.00 €
TRAVAUX Réseau Eclairage Public	0.00 €
CHAPITRE 20 - TERRASSEMENTS	0.00 €
Coefficient 1,00	0.00 €
Coefficient 1,15	0.00 €
Coefficient 1,30	0.00 €
Coefficient 1,50	0.00 €
CHAPITRE 21- ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €
TRAVAUX Réseau Orange	0.00 €
CHAPITRE 30 - TERRASSEMENTS	0.00 €
Coefficient 1,00	0.00 €
Coefficient 1,15	0.00 €
Coefficient 1,30	0.00 €
Coefficient 1,50	0.00 €
CHAPITRE 31 - ORANGE	0.00 €
CHAPITRE 32 - CABLAGE ORANGE	0.00 €
TRAVAUX Réseau Fibre THD	0.00 €
CHAPITRE 40 - TERRASSEMENTS	0.00 €
Coefficient 1,00	0.00 €
Coefficient 1,15	0.00 €
Coefficient 1,30	0.00 €
Coefficient 1,50	0.00 €
CHAPITRE 41- GC Fibre	0.00 €
SOUS TOTAL HT	22 294.58 €
SOUS TOTAL avec coefficient d'opération	22 294.58 €
TRAVAUX HORS BORDEREAU	0.00 €
TOTAL HT OPERATION	22 294.58 €

Coef altitude Z0 = 1.05

Coef opération K = 1

<p>Maître de l'ouvrage : TE38 Territoire d'Energie du Département de l'Isère 27, rue Pierre Sépard - 38000 GRENOBLE</p>	<p>Marché de Maîtrise d'Oeuvre 2022 - 2025</p> <p>N° 2022AC07.09 Titulaire : SARL SINAT</p>	<p>Marché de Travaux 2022 - 2025</p> <p>N°xxx Titulaire : SERPOLLET DAUPHINE</p>
<p>Affaire TE38 n° 21-001-395</p>	<p>AFFAIRE : EXTENSION RESERVOIR CCLG</p>	
<p>Collectivité Commune de PLATEAU DES PETITES ROCHES</p>		

ETABLISSEMENT DU COUT D'OBJECTIF DEFINITIF

Nature des travaux : **ELECTRIQUES**

Coût prévisionnel HT TE38 :

25 279.31 €

Etabli en Mois Année

juil.-21

<p>Montant HT des travaux selon BPU Coefficient d'opération Prix hors bordereau</p>	<p>22 294.58 € 1.000</p>
<p>Montant HT global des travaux</p>	<p>22 294.58 €</p>
<p>Divers acquisitions de terrains Divers études (topo, servitudes, ...) Autres (a préciser)</p>	<p>0.00 € 0.00 € 0.00 €</p>
<p>Montant total HT opération</p>	<p>22 294.58 €</p>
<p>Imprévus: 5% (plafonné à 5000€)</p>	<p>1 114.73 €</p>
<p>COUT D'OBJECTIF DEFINITIF HT</p>	<p>23 409.31 €</p>

Calcul du forfait de rémunération du maître d'œuvre :

<p>1 - PART PROPORTIONNELLE</p>	
<p>Coût d'objectif définitif HT Forfait mission classique / 25000*t (<25k€) Taux de mission classique/ (sup à 25k€): Co*t</p>	<p>23 409.31 € 1 500.00 € 6.00%</p>
<p>Montant HT forfait d'honoraires</p>	<p>1 500.00 €</p>
<p>2 - PART SELON BORDEREAU</p>	
<p>Prestations complémentaires selon bordereau de rémunération étude</p>	<p>370.00 €</p>
<p>Montant Global HT forfait d'honoraires</p>	<p>1 870.00 €</p>

Fait à Pontcharra, le 04/03/2022

Le Maître d'Œuvre

				PPR - Reservoir CCLG	
N°Prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité	Montant HT
08	CONVENTION DE PASSAGE SOUTERRAINE	u	140.00 €	2	280.00 €
09	CONVENTION DE PASSAGE AERIENNE	u	90.00 €	1	90.00 €

370.00 €

VU et APPROUVE,

Le présent Bordereau des Prix Unitaires
pour être joint à mon acte d'engagement.

Date : 04-mars-22

Le Candidat